



Info-Parents École primaire de la Source 2023-2024

~ IGA COOP DE LORETTEVILLE # MEMBRE DE L'ÉCOLE : 100320

(numéro 2)

Le 29 août 2023

Prenez le temps de lire cet Info-parents, car il contient plusieurs informations importantes concernant la vie de l'école. Nous vous invitons à le consulter au début de chaque mois. Bonne lecture!

Chers parents,

C'est enfin le début de l'année scolaire! Nous sommes heureux de revoir les élèves et d'accueillir nos petits nouveaux. Je suis heureuse d'accompagner encore cette année, la formidable équipe de l'école de la Source en tant que directrice par intérim et ce, jusqu'en décembre 2023. Par la suite, madame Chantal Germain sera de retour.

Votre enfant se retrouvera dans un environnement stimulant où il pourra s'épanouir. Le personnel de l'école de la Source demeure engagé et dévoué pour soutenir le parcours de chaque élève vers la réussite. Votre rôle et soutien sont tout aussi essentiels dans la réussite scolaire de votre enfant.

Je vous invite à consulter notre site Internet pour connaître notre équipe-école et pour d'autres informations importantes pendant l'année scolaire au : cscapitale-ecole-delasource.ca

Bonne année scolaire !

Caroline Guérette,
Directrice par intérim

Cet Info-Parents sera le seul que vous aurez en format papier. Les prochains vous seront acheminés par courriel à l'adresse que nous avons dans le dossier de votre enfant. Si vous désirez l'obtenir en version papier, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat. De plus, vous pourrez également le consulter sur notre site Internet : cscapitale-ecole-delasource.ca



DATES À RETENIR

Lundi 4 septembre	Journée de congé pour tous
Mercredi 6 septembre 18h30 à 19h15 Gymnase de l'école	Assemblée générale annuelle des parents Élection des membres du Conseil d'établissement
Mercredi 6 septembre 19h30 à 20h30 Locaux de classe	Rencontre de parents pour les classes de la 1 ^{re} à la 6 ^e année
Lundi 18 septembre	Journée pédagogique Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits
Mardi 24 octobre	Photo scolaire

BOUTEILLE D'EAU

Les fontaines d'eau sont accessibles pour le remplissage des bouteilles. Nous recommandons que chaque enfant ait sa propre bouteille d'eau et celle-ci ne doit contenir que de l'eau; le jus et les additifs aromatisants (MIO ou autres) ne sont pas permis.

SERVICE DE GARDE - MICRO-ONDES

Il n'est pas possible d'utiliser les micro-ondes pour faire chauffer les repas à l'école. Il faut donc prévoir un repas froid ou bien utiliser un thermos.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

L'assemblée générale des parents aura lieu le mercredi **6 septembre 2023** au gymnase à compter de **18 h 30** pour la formation du conseil d'établissement. Le rapport annuel du conseil d'établissement sera présenté à l'assemblée et ensuite suivra l'élection des parents sur le comité du CÉ.

Après l'assemblée générale, soit de 19 h 30 à 20 h 30, vous pourrez rencontrer le titulaire ainsi que les spécialistes qui travailleront avec votre enfant. Nous vous attendons en grand nombre!

ARRIVÉE À L'ÉCOLE LE MATIN ET LE MIDI EN TOUTE SÉCURITÉ

Le **service de garde** ouvre ses portes à compter de **7 h**. Nous vous demandons de ne pas laisser votre enfant seul sur la cour. Donc, avant de partir, assurez-vous que votre enfant est pris en charge par une éducatrice.

Les élèves doivent **arriver à l'école à partir de 8 h le matin**, heure à laquelle la surveillance du personnel enseignant débute. Pour le midi, ils peuvent arriver à partir de **12 h 45**.



-3-

HORAIRE DE L'ÉCOLE

- **Précolaire : 8 h 10 à 10 h 32 / 12 h 55 à 15 h 15**
- **Primaire : 8 h 10 à 11 h 30 / 12 h 55 à 15 h 15**

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

- **7 h 30 à 11 h 35**
- **12 h 35 à 15 h 30**



ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Nous contrôlons les absences et les retards des élèves le matin et l'après-midi. **Les présences seront prises par l'entremise de la plateforme MOZAÏK Parent (voir la procédure en annexe).** Il s'agit de la même plateforme que celle que vous utilisez pour la réception des bulletins et les communications avec l'école.

Cette méthode vous permettra, en autres, de motiver vous-même les absences/retards de votre enfant sans avoir à communiquer avec le secrétariat. Vous avez la responsabilité de nous aviser si votre **enfant s'absente ou est en retard avant 8 h le matin et 12 h 45 l'après-midi.**

Si votre enfant doit quitter l'école sur les heures de classe pour un rendez-vous ou pour toute autre raison, vous devez toujours aviser le secrétariat : **418 686-4040, poste 4007 et composer le 3**

**Il ne suffit pas d'écrire un message dans l'agenda de votre enfant ou d'envoyer un courriel à l'enseignant(e) pour motiver son absence, car il arrive que votre enfant commence la journée en spécialité et celui-ci n'est pas au courant.*

De plus, le service de garde doit aussi être avisé, si votre enfant le fréquente. Ceci a pour but de savoir si votre enfant est en toute sécurité. Pour rejoindre le service de garde : 418 686-4040, poste 4007 et composer le 1.

PAIEMENT DES FOURNITURES SCOLAIRES

Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore acquitté la facture des frais scolaires, nous vous la ferons parvenir en format papier au cours de la semaine prochaine.



Vous pourrez acquitter cette facture par Internet en utilisant le **numéro de référence indiqué sur la facture** ou par chèque payable à l'ordre de l'école de la Source le plus tôt possible.

PAIEMENT PAR INTERNET – ATTENTION-ATTENTION

Nous vous demandons de porter une attention particulière lorsque vous payez par Internet. Plusieurs erreurs ont été commises au cours des dernières années.

Voici un petit conseil :

Dans vos factures à payer, assurez-vous d'avoir deux dossiers :

1. Inscrivez Service de garde dans la description et prenez le numéro de référence inscrit sur l'état de compte du service de garde.
2. Inscrivez École de la Source dans la description et prenez le numéro de référence inscrit sur l'état de compte de l'école.

De cette façon, il sera plus facile pour vous de payer vos frais au bon endroit afin d'éviter des démarches inutiles auprès de votre institution financière et d'avoir à débours des frais supplémentaires.

.../3



FICHES URGENCE-SANTÉ

Vous recevez aujourd'hui la fiche urgence-santé de votre enfant. **Nous vous demandons de vérifier les informations et d'y apporter les corrections, si nécessaire, de la signer et de la retourner dès demain. Nous vous redemandons cette fiche au cas où il y aurait eu des changements pendant la période estivale.**

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIE

Vous recevez, également, un formulaire d'autorisation d'utiliser des photographies et des vidéos réalisées dans le cadre scolaire à compléter et à retourner à l'école dès demain aussi.



BICYCLETTE

Les élèves qui désirent utiliser leur bicyclette pour se rendre à l'école peuvent le faire. N'hésitez pas à leur rappeler les règles de prudence.

PHOTOGRAPHIE

C'est le mardi **24 octobre 2023**.



PARENTS À L'ÉCOLE – SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Vous êtes toujours les bienvenues à l'école. Cependant, aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école sans avoir obtenu l'autorisation de la secrétaire. Si vous désirez rencontrer un(e) enseignant(e) ou un autre membre du personnel, vous devez d'abord avoir pris rendez-vous. Nous vous remercions de votre collaboration, car la sécurité de votre enfant nous tient à cœur!



STATIONNEMENT

Il vous est interdit de monter dans la partie du haut du stationnement avec votre véhicule, à moins que votre enfant soit blessé.

Les espaces sont réservés seulement aux détenteurs d'un permis de stationnement. **Donc, il vous est INTERDIT de garer votre véhicule, même pour quelques minutes, dans le stationnement de l'école à moins d'utiliser l'espace réservé pour les visiteurs.**

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

L'école n'est pas autorisée à administrer des médicaments aux enfants. Si votre enfant doit prendre un médicament prescrit quelconque, vous devez remplir un formulaire à cet effet (disponible au secrétariat ou au service de garde). Le médicament doit être accompagné de la prescription collée sur le flacon.



Aucun médicament de type (Tylenol ou Advil) et/ou crème antibiotique ne pourra être administré, s'il n'est pas prescrit par un médecin.



COLLATIONS ET BOÎTES À LUNCH

Les aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides ainsi que les graines de tournesol sont strictement interdits pour des raisons de sécurité dues aux allergies. Cette interdiction s'applique autant en classe qu'au service de garde. Les seules collations permises à l'école et au service de garde sont les suivantes : fruits et légumes frais ainsi que le fromage.

OBJETS PERSONNELS – OBJETS PERDUS

Nous vous suggérons d'identifier tous les vêtements, les chaussures et les objets personnels de votre enfant (nom et prénom). Les objets perdus sont déposés dans un meuble au service de garde. Les objets non réclamés avant les vacances des fêtes, avant la semaine de relâche et à la fin de l'année scolaire sont envoyés à un organisme de charité.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Nous suggérons de ne pas apporter des objets personnels de la maison (petites autos, jouets, cellulaire, IPOD, etc.) sans l'autorisation de l'enseignant.

AUTORISATION POUR LES SORTIES SCOLAIRES

Vous trouverez le formulaire pour obtenir votre autorisation pour toutes les sorties de l'année scolaire 2023-2024. Vous serez informés à l'avance des sorties par le titulaire de votre enfant.

AUTORISATION POUR EMPRUNTER DES LIVRES

Vous trouverez le formulaire pour obtenir votre autorisation pour afin que votre enfant puisse emprunter des livres à la bibliothèque de notre école pour l'année scolaire 2023-2024.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire!



Caroline Guérette
Directrice par intérim



Le 29 août 2023

Aux parents des élèves

Objet : Emprunt de livres de bibliothèque



Chers parents,

Cette lettre vise à vous informer que votre enfant pourra apporter à la maison ses livres empruntés à la bibliothèque. Nous vous demandons d'exiger de lui qu'il transporte toujours ses livres dans son sac d'école. Les livres sont excessivement coûteux et fragiles. C'est pourquoi nous vous demandons de sensibiliser votre enfant sur l'attention à leur apporter. La loi sur l'Instruction publique permet à l'école de réclamer le coût de remplacement d'un livre perdu ou brisé. **L'élève perdra son droit d'emprunter s'il n'y a pas eu remboursement.**

Conscients que vous connaissez l'importance de la lecture, nous sommes assurés que vous autoriserez votre enfant à emprunter des livres à la bibliothèque en signant et retournant le bas de cette lettre.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne collaboration.

Caroline Guérette
Directrice par intérim

✂-----

Emprunt de livres de bibliothèque
(À compléter et à retourner au titulaire le plus tôt possible)



J'autorise mon enfant à emprunter des livres à la bibliothèque de l'école pour l'année scolaire 2023-2024.

Nom de l'enfant : _____ Classe de : _____

Signature de l'autorité parentale

Date

ÉCOLE : DE LA SOURCE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER DES PHOTOGRAPHIES ET DES VIDÉOS RÉALISÉES DANS LE CADRE SCOLAIRE

Chers parents,

Nous désirons obtenir votre consentement pour publier d'éventuelles photos et vidéos où l'on voit votre enfant dans :

- les publications et le site Internet de l'école;
- les publications officielles et promotionnelles de la commission scolaire (rapport annuel, brochures, dépliants, affiches, publicités et autres outils de communication);
- le site Internet, le blogue et la page Facebook de la commission scolaire;
- les médias (photographies et tournages à l'occasion d'événements spéciaux de l'école ou de la commission scolaire);
- les travaux des stagiaires que l'école accueille.

Merci de votre collaboration.

Veillez inscrire le nom de votre enfant (en lettre moulée) et cochez la case appropriée.

J'AUTORISE que mon enfant _____
soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires afin que la commission scolaire puisse utiliser les documents selon le type d'utilisation décrit ci-dessus.

JE REFUSE que mon enfant _____
soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.

L'autorisation est valide pour une durée de cinq ans pour les photos et vidéos réalisées **entre le 29 août 2023 et le 30 juin 2024.**

Par la présente, je déclare avoir lu et compris l'information.

Signature du parent ou tuteur

Date : _____

Le 29 août 2023

Autorisation de sorties scolaires * et périphériques**

Chers parents,



Cette lettre est pour vous informer que votre enfant vivra différentes sorties scolaires au courant de l'année. Nous vous demandons d'autoriser toutes les sorties dès maintenant.

Vous serez toujours informés, à l'avance, des précisions reliées aux activités. Si vous êtes en désaccord avec une des activités proposées, vous n'aurez qu'à communiquer avec le titulaire de votre enfant.

Veillez compléter le coupon ci-dessous et nous le retourner le plus tôt possible.

Merci de votre collaboration.

Caroline Guérette
Directrice par intérim



Autorisation de sorties scolaires * et périphériques** 2023-2024 (À compléter et à retourner au titulaire le plus tôt possible)

Nom de l'enfant : _____ Classe : _____

- J'autorise mon enfant à participer aux sorties scolaires pour toute l'année scolaire 2023-2024
 Je n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties scolaires pour toute l'année scolaire 2023-2024

Signature des parents

Date



* **Sorties scolaires** : Activité qui entraîne un déplacement en autobus à l'extérieur de l'école. Par exemple : musée, théâtre, centre plein air, etc.



** **Sorties périphériques** : Activités qui ont lieu dans un rayon de 3 kilomètres de l'école et le déplacement se fait à pied. Par exemple : parc, quilles, piscine, bibliothèque, cinéma, etc.